

Modification de siège hors ressort - société commerciale

Tout savoir pour éviter les pièges et réaliser efficacement son opération

Le transfert du siège social est une modification statutaire courante dans la vie des entreprises. Lorsqu'une société commerciale déplace son siège dans un nouveau ressort, il s'agit d'un transfert dit « hors ressort », car l'entreprise change de juridiction du tribunal de commerce compétent.

Pourquoi c'est important ?

- Assurer la conformité juridique de la société.
- Rendre la modification opposable aux tiers.
- Garantir la transparence auprès des clients et partenaires.
- Adapter officiellement le siège à la nouvelle localisation de l'entreprise.
- Éviter les risques liés à un dépôt incomplet ou tardif.



LES ÉTAPES À SUIVRE

1 – Réunir les bons documents

- PV de décision (AGE, gérance, président selon société).
- Statuts mis à jour avec nouvelle adresse.
- Justificatif de jouissance des locaux (bail, titre de propriété, domiciliation).
- Attestations de parution des AL (ancien et nouveau départements).

2 – Déposer la formalité

- Dépôt via le guichet unique (INPI).
- Télécharger les justificatifs.
- Régler les frais de greffe.

3 – Publier l'annonce légale

Dans le cas particulier d'un transfert hors ressort pour une société commerciale, un double avis est requis : une publication dans un journal d'annonces légales du département de l'ancien siège social et une autre dans un journal d'annonces légales du département du nouveau siège social.

DANS QUELS CAS ELLE S'APPLIQUE ?

- Rapprochement avec clients, partenaires ou filiales.
- Optimisation fiscale selon le nouveau territoire.
- Déménagement pour des locaux plus adaptés.
- Regroupement ou réorganisation interne des activités.

Les erreurs fréquentes à éviter

- Confusion sur le ressort judiciaire.
- Justificatif de domiciliation inadéquat.
- Adresse incomplète ou imprécise.
- Omission de la mise à jour des statuts.
- Publication d'une seule annonce légale.
- Non-respect du délai d'un mois.
- Incohérence entre les documents.

Bonnes pratiques et sécurisation

- Vérifier le ressort compétent.
- Contrôler la cohérence des adresses.
- Publier les annonces simultanément.
- Mettre à jour tous les statuts.
- Respecter strictement le délai légal d'un mois entre décision et dépôt.